

AUTEUR TRUCMUCHE

Adresse auteur

*date : délai d'envoi de la reddition
(inférieur ou égal à 6 mois) + 1 jour
après l'arrêté des comptes*

*Rappel : cette mise en demeure peut être effectuée au maximum dans les 6 mois suivant la
date limite d'envoi des redditions de comptes par l'éditeur.*

ÉDITIONS BLABLA

Adresse éditeur

Lettre recommandée avec AR N° XXXXX

Objet : Mise en demeure suite à manquement à l'obligation de reddition annuelle de comptes

Madame, Monsieur,

J'ai conclu avec votre société un contrat d'édition pour :

- Super livre, contrat N° XXXXXXXX, signé en date du XXXXXXXX

Aux termes de ce contrat régi par le Code de la Propriété Intellectuelle, il est stipulé à l'article XX que vous vous engagez à envoyer les comptes sur les ventes et l'exploitation dans les conditions suivantes :

Article XX: REDDITION DES COMPTES (*recopier la clause de votre contrat sur la reddition des comptes*)

« Le compte des droits dus à l'Auteur sera arrêté tous les ans et établi XX mois après la clôture annuelle des comptes de l'Editeur, actuellement fixée au XXXXX de chaque année. Blablabla..... »

Or, entre le XXXXXXX (lendemain de l'arrêté des comptes) et le XXXXXXX (arrêté des comptes + 6 mois max + 1 jour), aucune reddition de comptes ne m'a été adressée par votre société.

Je vous mets donc en demeure, par la présente lettre recommandée A.R, de régulariser par retour de courrier la situation en m'adressant les comptes annuels de ventes et le versement des droits d'auteur afférents, dans le cas où le solde serait créditeur.

Croyez à l'assurance de mes sentiments distingués.

ATTENTION : la même lettre peut être adressée à l'éditeur en modifiant l'objet, en cas de reddition des comptes incomplète (manque d'une information obligatoire selon la liste intégrée dans la loi)